



Prix 2026 de l'innovation et du développement durable de la Fédération de Charité Caritas Alsace

Règlement du concours

Article 1 : Objet du concours

La Fédération de Charité Caritas Alsace souhaite promouvoir l'action collaborative et l'innovation et a fait le choix d'inscrire le développement durable comme critère intangible de l'ensemble de ces orientations et choix.

Elle organise en ce sens un Prix de l'innovation et du développement durable.

Ce prix récompense des projets ou expérimentations innovants et engagés, portés par des établissements fédérés ou affiliés, des équipes de salariés ou de bénévoles, des usagers, en lien éventuel avec un partenaire ou une structure extérieure, et présentant une philosophie résolument tournée vers l'innovation et/ou le développement durable.

Article 2 : Participants

La participation au Prix de l'innovation et du développement durable de la Fédération de Charité Caritas Alsace est ouverte à l'ensemble des établissements fédérés ou affiliés, aux équipes de salariés ou de bénévoles et aux usagers.

Les projets présentés peuvent être portés par une seule structure ou être issus d'une collaboration inter-établissements ou avec des partenaires externes (associations, collectivités, entreprises, etc...).

Le porteur doit néanmoins toujours être un établissement fédéré ou affilié, une équipe de salariés ou de bénévoles ou un groupe d'usagers.

Les directions concernées devront être informées dès le début de l'élaboration du projet pour le valider et le soutenir.

Article 3 : Participation au concours

Le dossier de candidature au Prix de l'innovation et du développement durable de la Fédération de Charité Caritas Alsace est joint à ce règlement et est téléchargeable sur le site internet de la Fédération de Charité, avec le lien suivant :

<https://federation-de-charite.org/innovation/prix-de-linnovation-et-du-developpement-durable-2026/>

Afin que le jury puisse se prononcer sur les démarches mises en œuvre par les organismes, les candidats doivent démontrer leur implication en décrivant avec précision, dans le dossier de candidature, les actions initiées et les résultats obtenus ou escomptés.

Article 4 : Critères de sélection (note sur 20 points)

1) Complétude du dossier : 5 points

Le dossier de 10 pages maximum doit être complet et signé par la direction de la structure concernée et les référents identifiés, il doit être transmis par courriel à : secretariat.siege@federationcaritasalsace.org avant la date limite de dépôt des candidatures.

2) Caractère innovant du projet présenté : 5 points

Apport d'une réelle nouveauté au sein de la Fédération de Charité Caritas Alsace, d'une amélioration significative, originalité et créativité de l'action, couverture de besoins nouvellement identifiés...

3) Caractère durable du projet présenté : 5 points

Responsabilité citoyenne et sociale, responsabilité environnementale, préservation de l'environnement, économie d'énergie, promotion des mobilités douces, implication dans la vie locale...

4) Caractère collaboratif et implicatif du projet présenté : 5 points

Implication des usagers, nombre d'acteurs associés, méthodologie de conception et de réalisation du projet, partenariats internes ou externes à la Fédération, cofinancements...

Les projets présentés doivent avoir aboutis, être en cours de réalisation ou pouvoir être lancés avant la fin de l'année du présent Prix.

Les projets ne doivent pas obligatoirement porter une action nouvelle mais peuvent venir en complément ou en soutien d'une action existante.

Dans tous les cas leurs impacts doivent pouvoir être identifiés par des indicateurs précis.

Article 5 : Etapes de sélection

1. Sélection du dossier :

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants (10 pages maximum) :

- La fiche d'inscription au concours et de présentation du porteur du projet (1 page)
- La fiche de présentation du projet (5 pages)
- La fiche budget (1 page)
- L'accord d'utilisation de l'image d'une personne physique (à éditer autant de fois que de personnes mentionnées dans le dossier de candidature et ne rentrant pas dans le calcul du nombre de pages maximum du dossier)
- Tous documents complémentaires précisant le projet (3 pages) (facultatif)

2. Audition des porteurs de projet par le jury :

Les candidats seront invités à une présentation orale de leur projet auprès du Jury (prévoir un support de présentation type PowerPoint).

Article 6 : Jury

Le jury est composé de personnalités reconnues pour leur implication dans le domaine de l'innovation et/ou du développement durable au sein de la Fédération de Charité Caritas Alsace. Les membres du jury s'engagent à garder confidentielles les informations relatives à l'ensemble des candidatures.

Article 7 : Récompense

Les lauréats se voient remettre une lettre de félicitations, un diplôme, un trophée et une bourse de

4 000 €. Cette somme doit être consacrée au co-financement du projet primé ou au financement d'un projet similaire.

Article 8 : Autorisations

La participation au Prix de l'innovation et du développement durable de la Fédération de Charité Caritas Alsace entraîne l'autorisation de publier sur les sites internet de la Fédération de Charité Caritas Alsace, sur papier ou sur tout autre support connu ou inconnu à ce jour, l'identité des lauréats et les photos les concernant relatives à la remise du prix.

Les candidats doivent pour cela remplir et signer un accord, inclus dans ledit dossier, sur l'utilisation de l'image d'une personne physique (à éditer autant de fois que de personnes mentionnées dans le dossier de candidature).

Article 10 : Calendrier du concours

- **23/03/2026** : Lancement du Prix de l'innovation et du développement durable de la Fédération de Charité Caritas Alsace et mise à disposition du dossier de candidature sur le lien : <https://federation-de-charite.org/innovation/prix-de-linnovation-et-du-developpement-durable-2026/>
- **07/09/2026 à 12h00** : Date limite de dépôt des candidatures
- **11/09/2026 à 14h00** : Analyse des dossiers et auditions des candidats par le jury (présentation du PowerPoint du projet)
- **18/09/2026** : Remise du Prix lors de la Fête des Salariés 2026 et présentation des réalisations par les lauréats

Informations complémentaires :

Le jury est composé des personnalités suivantes :

- Carole BIEBLER, Coordinatrice Pôle Alimentaire 67 à Caritas Alsace Réseau Secours Catholique
- Gala MOERLEN, Responsable communication de la Fédération de charité Caritas alsace
- Léa DAVY, Chargée de communication de la Fédération de charité Caritas alsace
- Laurence GELLY, Assistante de direction de la Fédération de charité Caritas alsace
- Louise DOUZALS, Educatrice spécialisée à l'IME Cottolengo
- Fabienne GRAYER, Secrétaire à la SEI du Ried
- Alice JACOBI, Educatrice chef au CSSRA Marienbronn
- Arnaud FRITSCH, Directeur général de la Fédération de charité Caritas alsace
- Jean-Luc SCHNEIDER, Président du Comité d'Etablissement Fédéré La Forge

Le jury lance un appel à candidature pour toutes les personnes qui souhaitent le rejoindre.

→ Dossier de candidature complet à envoyer avant le 07/09/2026 à 12h à secretariat.siege@federationcaritasalsace.org.

Veillez à vous assurer de la confirmation de réception du dossier par retour de mail.